



FAIRE DE L'AUTONOMIE DE CHACUN LE CŒUR D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE !

Plaidoyer pour une politique de l'autonomie

Un projet de société, 50 fiches-actions, plus de 350 propositions

Le plaidoyer de l'Uniopss rendu public le 6 avril 2023 repose sur une approche globale de l'autonomie tout au long de la vie, en répondant conjointement aux défis du vieillissement et de la prise en compte du handicap. Construit avec les adhérents de notre réseau, agissant en établissement ou au domicile, ainsi qu'avec les unions régionales ancrées dans les territoires, ce plaidoyer ambitieux entend mettre les personnes vulnérables et leur pouvoir d'agir au cœur des politiques publiques.



Par ce plaidoyer issu de l'expertise des acteurs de terrain de notre réseau, l'Uniopss revendique une vision globale de l'autonomie, tout au long de la vie et quelles que soient les situations liées au grand âge ou au handicap.

Penser ainsi l'autonomie, avec ses spécificités, mais d'un seul tenant, permet de prendre avant tout le parti des personnes accompagnées. Il s'agit ainsi de passer de droits théoriques à des droits effectifs et mis en œuvre, dans tous les territoires.

Cette envie de vies pleinement vécues est un enjeu désirable pour les personnes elles-mêmes, leurs proches, leurs voisins ou leurs collègues. C'est donc le projet d'une société qui s'adapte à la perte d'autonomie - et non l'inverse - car les personnes concernées, avec leur vulnérabilité, continuent d'apporter, comme citoyens, à l'ensemble du pays. Cela nécessite de lutter contre la pénurie des métiers de l'humain, car sans professionnels reconnus, rien ne sera possible. Cela demande également de diminuer les restes à charge pour les familles, de développer le secteur non lucratif des associations des solidarités et de réguler la lucrativité du secteur commercial.

L'universalité et la qualité des réponses apportées, la primauté de la personne et la pleine citoyenneté sont les vecteurs d'une société inclusive car solidaire, et solidaire car inclusive.

Daniel Goldberg, président de l'Uniopss



UN PLAIDOYER, PORTEUR D'UN PROJET DE SOCIÉTÉ AMBITIEUX

UNE DÉFINITION LARGE DE L'AUTONOMIE

« Un état complet de maîtrise de son parcours de vie, de bien-être physique, mental et social, quelles que soient les situations liées au handicap et à l'âge »

“

« Notre idée, en défendant cette vision large de l'autonomie, est de se focaliser sur la dignité des personnes »

Hervé Delacroix, vice-président d'APF France handicap

● L'AUTONOMIE ABORDÉE DANS SA GLOBALITÉ, TOUT AU LONG DE LA VIE

Fidèle à sa singularité de transversalité au sein des secteurs social, médico-social et sanitaire, l'Uniopss aborde la perte et le manque d'autonomie d'un seul tenant. Les questions liées aux grand âge et au handicap appellent en effet des réponses publiques partagées.

● L'AUTONOMIE APPRÉHENDÉE COMME CONCERNANT L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La prise en compte de la perte d'autonomie ne concerne pas seulement les personnes fragilisées, mais l'ensemble de la société : les proches, les aidants, les professionnels des métiers de l'humain et quantité d'acteurs économiques. Adapter la société à la perte d'autonomie est donc essentiel !

● UN PROJET POLITIQUE, UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

La question de l'autonomie est avant tout un projet politique. Un projet basé sur les droits fondamentaux des personnes et de leurs besoins, tout au long de leur parcours de vie. Il s'agit de répondre aux fragilités de nos vies par des droits effectifs, répondant aux objectifs d'universalité, de qualité de l'accompagnement, de primauté de la personne et de sa pleine citoyenneté. A travers cette vision, se déclinent nos propositions techniques ainsi que des mesures d'amélioration législatives et réglementaires.

UNE VISION DE LA SOCIÉTÉ REPOSANT SUR 5 AXES FONDAMENTAUX

1. Une société ouverte à toutes et tous, aux potentialités de chacun, où les vulnérabilités ne sont vues ni comme un poids pour la société, ni comme une source de profit pour quelques-uns.
2. Une société où chacun puisse s'autodéterminer et s'épanouir, avec un accompagnement à la mesure de ses attentes et ses besoins.
3. Une société où les politiques sociales sont pleinement coordonnées et dont les dépenses publiques correspondent à un investissement à la hauteur des enjeux.
4. Une société où chacun peut faire valoir ses droits sans s'engager dans un parcours du combattant.
5. Une société dont le ciment repose sur les métiers de l'humain.



5 CHAPITRES, 50 FICHES, 350 PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DE L'AUTONOMIE

CHAPITRE 1 : CITOYENNETÉ ET DROITS DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Il s'agit de faire du pouvoir d'agir des personnes en manque ou en perte d'autonomie le centre de toutes les décisions qui les concernent, en appréhendant de manière globale les questions liées au grand âge et au handicap.

“

« L'abrogation de la barrière d'âge doit se traduire très concrètement par l'instauration d'une prestation unique de compensation en lieu et place de l'APA et de la PCH »

Alain Villez, président des Petits Frères des Pauvres

17 FICHES, PARMIS LESQUELLES :

- Abroger définitivement la « barrière d'âge » dès 60 ans pour l'obtention de la PCH
- Conceptualiser une « Prestation Universelle Autonomie »
- Promouvoir un accompagnement éthique ayant pour finalité la bientraitance
- Préserver la santé mentale des personnes dépendantes
- Donner à tous les enfants en situation de handicap l'accès à l'enseignement
- Reconnaître et soutenir les « aidants »
- Repenser la fin de la vie qui ne se réduit pas à la fin de vie

Exemples de propositions

- Simplifier la désignation des personnes de confiance
- Revaloriser les tarifs et les plafonds de la PCH et de l'APA
- Diminuer le reste à charge des usages (en établissement et à domicile) en expérimentant, notamment, un « bouclier dépendance »
- Définir un ratio minimal d'encadrement : au moins 8 ETP pour 10 résidents en Ehpad

“

« Dans ce plaidoyer, nous partons de la personne, de sa place dans la société, pour aller vers les professionnels, pour ensuite passer aux questions de gouvernance, de finances et d'innovation »

Etienne Petitmengin, président de la Commission Autonomie de l'Uniopss

CHAPITRE 2 : ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS ET FORMATION

C'est un enjeu majeur ! Sans des femmes et des hommes présents au quotidien aux côtés des personnes en perte ou en manque d'autonomie, les politiques publiques ne répondront pas aux besoins.

4 FICHES :

- Rendre attractives et revaloriser les carrières des secteurs social, médico-social et sanitaire
- Promouvoir la qualité de vie et des conditions de travail comme moteurs de l'attractivité
- Lutter contre la sinistralité et l'absentéisme
- Utiliser la formation comme levier d'attractivité et de sens

Exemples de propositions

- Réaliser une étude prospective nationale sur les besoins en recrutement du secteur d'ici 2030
- Engager, dans chaque région, des Assises régionales des métiers de l'humain pour dresser des états des lieux partagés
- Soutenir financièrement les démarches de QVCT et de RSE dans les associations

“

« On peut imaginer le meilleur modèle de financement possible, si demain, il n'y a personne pour faire le travail, pour accompagner les personnes, on n'aura rien fait ! »

Jérôme Perrin, directeur du développement et de la qualité de l'ADMR

CHAPITRE 3 : GOUVERNANCE, PILOTAGE ET ARTICULATION DES POLITIQUES DE L'AUTONOMIE

Dans l'organisation des politiques d'autonomie, nous appelons à privilégier la dimension territoriale : territorialité pour les personnes et les « aidants », territorialité concernant la mise en œuvre de la 5^e branche. L'objectif est de s'inscrire dans une logique de parcours où les personnes sont maîtresses de leur destin.

7 FICHES, PARMIS LESQUELLES :

- Mettre en place un droit opposable à l'accompagnement co-construit avec la personne, évolutif et respectant ses besoins
- Donner les justes financements et périmètres à la 5^e branche Autonomie
- Renforcer la gouvernance territoriale des politiques de l'autonomie

Exemples de propositions

- Mettre en place un plan interministériel et pluriannuel de prévention et d'accompagnement de l'autonomie
- Concevoir et généraliser les services publics territoriaux de l'autonomie, offrant un guichet unique et un bouquet de services
- Mettre en place un document unique d'orientation et de planification de l'offre dans le champ de l'autonomie
- Déployer des conférences départementales de la solidarité et de l'autonomie, actrices de la gouvernance territoriale de la 5^e branche pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie

CHAPITRE 4 : FINANCEMENTS ET RÉGULATION DE L'OFFRE

La question de la régulation des acteurs commerciaux du champ de l'autonomie est un enjeu majeur, pour en finir notamment avec les profits indus constatés.

12 FICHES, PARMIS LESQUELLES :

- Réguler la lucrativité dans le secteur du grand âge
- Revoir le financement et la tarification des Ehpad
- Refondre l'aide sociale à l'hébergement
- Harmoniser les règlements départementaux d'aide sociale
- Permettre les absences en ESMS et garantir la liberté d'aller et venir
- Financer le nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des ESMS
- Faire du CPOM un véritable outil de dialogue de gestion

Exemples de propositions

- Assurer la compensation des surcoûts pour l'ensemble des établissements et services
- Réguler la redistribution des bénéfices des structures commerciales en appliquant le statut ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale)
- Calibrer les financements en fonction des ratios d'encadrement

CHAPITRE 5 : INNOVATION, ÉVOLUTION ET DIVERSIFICATION DE L'OFFRE

L'innovation est essentielle pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en perte ou en manque d'autonomie. Mais cela implique des moyens supplémentaires, tant pour les établissements que pour les acteurs du domicile.

10 FICHES, PARMIS LESQUELLES :

- Améliorer le statut de l'accueillant familial pour une meilleure reconnaissance
- Penser l'aménagement urbain, les stratégies immobilières et l'architecture comme des moyens d'assurer l'existence et l'épanouissement de la vie sociale en établissement et/ou à domicile
- Créer un droit à « l'innovation en solidarité » territoriale et intersectorielle associative, en s'appuyant sur des laboratoires territoriaux de l'innovation

Exemples de propositions

- Reconnaître le surcoût du foncier dans les tarifications imposées par les pouvoirs publics et dans les CPOM
- Faire en sorte que la cohabitation intergénérationnelle solidaire puisse être réalisée à titre gratuit par le senior
- Créer des laboratoires territoriaux de l'innovation sociale et médico-sociale du secteur associatif

À travers ce plaidoyer, résolument opérationnel et porteur d'une vision inclusive de la société, l'Uniopss et ses adhérents entendent peser sur les débats et réflexions en cours, afin d'aboutir, enfin, à la grande réforme sociétale tant attendue. Car répondre concrètement au manque et à la perte d'autonomie, quels que soient les territoires et les ressources, ne concerne pas uniquement les personnes accompagnées ou qui devraient l'être : c'est le cœur d'une société toute entière !

